

Dies academicus 2002

Samedi 26 octobre, Grange de Dorigny

Allocution de M. Silvio Munari, président du Sénat.....	2
Allocution de M. Nicolas Gachoud, représentant de la Fédération des Associations d'Etudiants (FAE)	5
Discours de Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ	8
Allocution de M. Jean-Marc Rapp, recteur	12
Exposé de M. Diezi sur «La pharmacologie d'Aphrodite»	
Distinctions / remise des prix.....	15
Prix de de l'Université 2002 à M. Claude Reymond	
Prix de l'Etat de Berne	
Prix de la Ville de Lausanne	
Collation des doctorats honoris causa	16
MM Pierre Engel, Antoine Culioli, Ernst Th. Rietschel	



Allocution de M. Silvio Munari, président du Sénat

Mesdames et Messieurs

Plus que jamais l'Université et sa communauté vivent des heures difficiles. Mais c'est aussi un réel défi pour elles de savoir y faire face pour construire l'Université du XXI^{ème} siècle. On peut mentionner à cet égard les récents changements annoncés dans le contexte du projet triangulaire et largement repris dans la presse, les difficultés de logement des étudiants, le manque dramatique d'auditoires et de locaux pour les enseignants, chercheurs et autres personnels de support, ainsi que les perspectives encore floues de l'évolution des financements de notre institution.

Sans m'arrêter, ni prendre position relativement aux problèmes actuels, il faut rappeler qu'ils s'inscrivent dans un contexte pavé de discontinuités que le monde universitaire doit affronter depuis plus de dix ans. Jamais auparavant l'institution académique n'avait eu à subir de manière si soudaine et presque simultanée autant de fortes pressions, avec des contraintes de rapidité de temps de réponse pour lesquelles elle n'était pas vraiment préparée, contrairement peut-être aux acteurs du monde économique.

Ces problèmes et pressions sont à la fois exogènes et endogènes :

- les premiers sont dus à deux phénomènes concomitants que nous connaissons tous : la mondialisation et le développement exponentiel et extrêmement rapide de la pénétration des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans toutes les activités humaines;
- les seconds sont en partie la conséquence des premiers et ont été pour l'essentiel générés par des décisions ou des encouragements politiques qui se sont succédés à une cadence élevée: l'introduction de la mobilité des étudiants, l'introduction des systèmes de crédits, la mise en place de systèmes d'évaluation de la qualité et d'accréditation, l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement, l'introduction des HES (les Hautes Ecoles Spécialisées), enfin la création de la Convention de Bologne qui consiste à calquer le cursus académique européen sur le système américain.

Se sont ajoutés et s'ajoutent encore simultanément une augmentation du nombre des étudiants et une relative dégradation des taux d'encadrement ainsi qu'une augmentation subséquente des charges administratives.

A ces problèmes qui concernent tout le système de formation universitaire on peut aussi insister sur ceux qui sont actuellement propres à l'Université de Lausanne et qui découlent du projet triangulaire ou des discussions en vue de relations plus étroites avec d'autres universités romandes.

On a beaucoup reproché aux universités, en particulier dans le milieu politique, de ne pas coopérer suffisamment et de continuellement développer des activités sans coordination. On notera pourtant, qu'en Suisse Romande, au moment où je vais fêter 30 ans de fonctionnement du troisième cycle, j'aimerais dire combien de très nombreux collègues ont justement pu apprendre à se connaître et interagir dans ces troisièmes cycles, dès la fin des années soixante, le plus souvent à bien plaisir. Ils ont d'ailleurs repris un essor considérable durant ces dix dernières années. Ils ont coordonné et organisé ensemble, avec des soutiens financiers dérisoires, des dizaines de

séminaires de recherche ou de formation post gradués, suivis par des centaines de participants. Dans bien des cas la coordination n'a pu aller plus avant non pas à cause des enseignants, mais à cause du manque de financement et de conditions-cadres trop différentes d'une institution à l'autre.

Cette quasi ignorance de ces efforts dans le milieu externe est aussi révélateur des difficultés de communication de l'institution universitaire. Difficultés qui aujourd'hui sont encore plus lancinantes en raison du manque de moyens destinés à ce type d'activité, car il n'était pas perçu comme nécessaire d'organiser des actions répétées de communication traditionnellement réservées aux entreprises et à leurs fonctions marketing.

La soudaineté, le nombre et la vitesse à laquelle tous les problèmes ont surgi n'ont pas vraiment permis à l'Université de s'y préparer, et surtout elle ne dispose pas encore des marges de manœuvre décisionnelles, financières et humaines suffisantes pour mener de front toutes les réformes souhaitées avec la vitesse, l'expérience et les moyens adéquats.

Les multiples pressions que nous avons évoquées induisent aujourd'hui des tâches qui chargent de manière très lourde les autorités académiques, aussi bien pour le rectorat qu'au niveau des facultés. Ces tâches occupent de nombreux collaborateurs au-delà de leurs responsabilités habituelles, professeur, membres des corps intermédiaires, personnel administratif et technique, membres du rectorat et des décanats. J'aimerais profiter du Dies pour remercier chaleureusement et publiquement tous ceux, et ils sont nombreux, qui se dévouent sans compter à leur institution.

Parmi les dossiers très importants, il y a lieu me semble-t-il de considérer le problème des cursus de formation, la question des conditions-cadres nécessaires à la réussite des objectifs de coopération, les relations entre la Cité et son Université, le rôle de l'institution universitaire au sein de la Société et son système de gouvernance. Hormis la question des cursus liés à la signature de la Convention de Bologne, dont on a, de mon point de vue, mal évalué les impacts, ces problèmes ne sont pas fondamentalement nouveaux.

Le moment est pourtant venu pour le Sénat de reprendre en priorité l'étude approfondie de deux d'entre eux : l'évolution souhaitable du rôle que doit désormais jouer l'Université ainsi que le mode de gouvernance qui devrait en découler. Divers scénarios sont possibles. Charles Kleiber, Secrétaire d'Etat a proposé sa vision dans le fascicule qu'il a intitulé «Pour l'Université»; il y suggère qu'un vaste débat ait lieu qui a d'ailleurs déjà été engagé à l'Université de Lausanne en juin dernier. Ce document extrêmement riche d'idées et de propositions doit impérativement faire l'objet de réflexions approfondies. Cela me semble d'autant plus important que le rôle et la place respective de l'Université et des HES, ainsi que les niveaux de formation et le système de passage entre les unes et les autres sont encore très mal définis et donnent lieu à des interprétations contradictoires, notamment en raison de la signature de la Convention de Bologne.

Il y a aussi lieu de discuter de l'ensemble des conditions-cadres nécessaires pour que les négociations entre institutions, en particulier avec les Ecoles Polytechniques Fédérales, puissent être conduites dans un véritable esprit de coopération et de complémentarité, notamment parce que les secondes peuvent réagir plus vite et disposent de ressources et de marges de manœuvre qui sont sans commune mesure avec celles des universités. Seule la Confédération peut venir en aide car les cantons n'ont pas la capacité financière suffisante pour gommer d'eux-mêmes ces disparités qui induisent des négociations asymétriques et des réponses inadéquates.

Lors de mes deux années de Présidence, je m'emploierai, avec l'aide d'Anne-Claude Berthoud, la nouvelle vice-présidente du Sénat, à instaurer un dialogue approprié avec nos autorités de tutelle, le conseil académique, les représentants des milieux politiques et les instances exé-

cutives de l'institution. Nous comptons également mobiliser le Sénat, susciter la création de groupes de réflexion et l'inciter à construire sa vision, définir sa politique et proposer un mode de gouvernance compatible avec les nouvelles exigences de gestion d'une Université moderne, dynamique et à l'ambition internationale. Les potentiels de simplification des processus de décision, de plus grande autonomie de l'Alma Mater et de rapidité d'exécution de certaines procédures (par exemple les nominations), ne peuvent s'envisager qu'assorties d'une vision politique claire et d'un cadre de référence robuste mais souple, seuls susceptibles de donner confiance à la Cité.

Allocution de M. Nicolas Gachoud, représentant de la Fédération des associations d'étudiants (FAE)

Le discours remis à la presse ne correspond pas au discours prononcé que nous reproduisons ci-dessous:

Mesdames et Messieurs

L'art du coup d'Etat est facile, tout comme la critique. C'est pourquoi la Fédération des Associations d'Etudiants en introduit l'usage pour son discours de cette année

On nous opposera que notre Université n'avait pas encore besoin de cela pour achever sa réputation, ainsi que la nôtre. Rassurez-vous donc: ce coup d'Etat sera bref, pacifique et sans dommage pour la continuité des institutions.

Remplacer le Rectorat actuel par un groupuscule étudiant dans le cadre d'un coup d'état nous paraît tout à fait à propos: nous laissons en effet le mot «révolution» à nos amis de l'Ecole Polytechnique, qui en auront bien besoin pour faire tomber les baronnies et autres serments d'allégeance si caractéristique d'un régime féodal.

À l'inverse, n'allez pas croire qu'à nos yeux l'Université lausannoise soit une république bananière comme une autre, dont l'exécutif tomberait à la première mutinerie. Bien qu'elle soit composée d'un grand nombre d'aventuriers, l'inertie qui régit son évolution suffit à décourager tout aspirant Bob Denard à tenter de s'emparer de notre vénérable institution.

Un gouvernement provisoire a donc été démocratiquement constitué. Ce grâce à un point de l'ordre du jour surprise lors d'une séance de décisions consultative du Sénat à la mi-août: les initiés reconnaîtront dans ces méthodes rien d'autre que celles de nos prédécesseurs, qui nous succéderont à nouveau dans quelques minutes.

C'est donc dans la légalité la plus loufoque qui caractérise si bien le fonctionnement de cette Université que nous allons vous soumettre notre programme de redressement académique:

Nous voulons que l'Université de Lausanne retrouve sa dignité et que ses autorités puissent tenir leur conférence de presse la tête haute. Il ne sera par exemple plus question d'insulter des chercheurs de pharmacie pour sauver un projet calamiteux, ou de mentir publiquement pour une animalerie en trop, ou encore de suggérer des projets de constructions dantesques là où le budget actuel ne garantit pas l'eau chaude.

Nous dénoncerons avec toute la vigueur nécessaire l'inconstance de l'EPFL dans le cadre du projet triangulaire. Nous démontrerons dans les actes notre volonté de nous distancer d'une école qui, si elle a bien un chef, n'a pas de tête.

Nous proposerons une nouvelle méthode de gestion financière de l'Université: justifiés ou pas, 50 millions de francs ne peuvent être ainsi laissés en réserve sans discréditer un peu plus une institution célèbre pour son opacité financière. Si l'Université a trop d'argent, autant le reverser dans des domaines bien plus urgents que sont la petite enfance, l'aide aux réfugiés et la culture.

- Nous ferons nôtre la défense de la vie étudiante: l'Université ne reprendra ses cours que quand tous les étudiants bénéficieront d'un logement décent et de moyens suffisants pour vivre et étudier! Des conditions d'études et d'encadrement de qualité constituent la seule direction que devrait aujourd'hui suivre les autorités: elles seules garantiront à long terme des chercheurs de qualité et la continuité de l'Université publique et libre.

Le Centre Intégratif de Génomique sera abandonné et nous rendrons leur liberté aux souris pour laisser la place à une colonie de lemmings. Nous serons ainsi mieux à même de saisir les principes régissant les décisions du Rectorat «canal historique» de ces dernières années, et donc de trouver des solutions pour faire cesser les pulsions suicidaires de nos autorités.

Un salaire étudiant sera mis sur pied: nous prenons ainsi au mot ceux qui veulent créer un étudiant professionnel, corvéable à merci et standardisé au même titre que ses études. Les autorités fédérales se rendront alors compte du coût effectif d'une politique de formation populaire et ouverte à tous. D'ailleurs, un coup d'Etat de l'Union Nationale des Etudiants est à l'étude, mais les perspectives qu'offre l'exercice du pouvoir à ce niveau en font réfléchir plus d'un.

Notre horizon dépassera 2008: à l'inverse de notre Secrétaire d'Etat à la recherche du temps perdu, nous estimons que l'Université mérite de survivre aux mises en demeure des apprentis sorcier de l'économie. Premières mesures, les mandats privés de professeur seront déduits de leurs années de congés académiques, et les gains seront entièrement reversés à la Fondation «Touche Pas à Mon Assistant».

Les brevets et autres découvertes découlant de l'activité de nos chercheurs relèveront du domaine public et seront accessibles à tous. A l'inverse une fois de plus de notre remuant voisin, l'argent public ne sera pas destiné à financer la recherche à des fins commerciales et privées. Nos mesures auront par ailleurs un effet rétroactif, puisque ceux qui aujourd'hui s'en mettent plein les poches grâce à des travaux résultants de recherches publiques seront mis à l'amende à hauteur égale du profit dégagé.

- D'autre part, le Sénat de l'Université de Lausanne ne sera plus le pot de chambre - l'expression chambre d'enregistrement étant un peu faible - du Rectorat. Il bénéficiera désormais d'une représentation étudiante proportionnelle à sa taille réelle et s'entretiendra de tous les sujets financiers et législatifs sans se voir court-circuiter par son exécutif.

Nous ne nous lancerons pas dans le cinéma: pas de scénario Dorigny, pas de coproduction douteuse, ni de cadrage flou, et encore moins de réalisation ou de montage insuffisants. Nous éviterons ainsi autant de navets douloureux pour la crédibilité de notre institution.

Enfin, nous nous engageons durant ces quelques minutes de prise de pouvoir à ne pas rédiger notre propre rapport sur l'avenir de l'Université: les deux dernières tentatives en ont déjà assez fait douté sans que nous y ajoutions!

Nous allons maintenant remettre à nouveau le pouvoir au Rectorat «régulier». Si cette expérience vous a choqué, sachez qu'elle est à cent lieues de ce que la communauté universitaire peut ressentir du cirque permanent mené par quelques uns pour s'arroger qui quelques fonds supplémentaires, qui un peu de pouvoir et, toujours et encore, plus de prestige.

Le Dies Academicus est le niveau zéro de l'Université ouverte, libre et critique que tant d'entre nous rêve. Le fait que quelques étudiants puissent y prendre la parole, et a fortiori y contester, ne participe pas du remède, mais au mieux que du prolongement de la maladie. C'est bien par une attitude nouvelle de tous - personnel administratif, professeurs, étudiants, chercheurs - que l'Université échappera à son destin de faire-valoir de quelques egos mal maîtrisés.

Discours de Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse

Mesdames, Messieurs,

Le Dies academicus constitue l'un des moments privilégiés de la vie de notre Canton. Cette manifestation, qui inaugure l'année universitaire, offre en effet une occasion unique d'échanger, dans un cadre certes formel mais en présence d'un large public concerné, des visions et des perspectives d'avenir relatives à notre université.

Cet événement revêt en outre pour moi une signification toute particulière, puisqu'il me permet de me retrouver dans mon Université, celle où j'ai été formée et celle où j'ai travaillé, il y a peu, au sein de la Faculté de droit. Vous comprendrez ainsi la joie que j'éprouve à venir partager avec vous ce moment à la fois grave et festif et exprimer devant vous mon attachement profond, ainsi que celui des autorités cantonales, à l'Université de Lausanne.

Nous traversons actuellement une période difficile où l'Etat, et à travers lui les diverses institutions qui en dépendent - qu'il s'agisse de celles de la formation, de la santé, du social ou d'autres secteurs encore - sont à la fois fortement sollicités et, en même temps, remis en cause ou du moins bousculés. Les besoins de la collectivité sont toujours plus importants et plus complexes et la rareté persistante des ressources, si problématique à combler, contraint souvent les autorités à des choix difficiles.

Dans ce contexte objectivement dur, je souhaite avant tout assurer l'Université de mon soutien sans faille et de ma volonté de maintenir, entre elle et l'Etat, les relations de confiance qui ont toujours prévalu. J'ajoute toutefois que ce soutien se veut très exigeant : l'Université, dans le cadre du lien privilégié qui la rattache à l'Etat et face aux changements qui marquent l'ensemble du monde universitaire, dans notre pays comme au niveau international, ne peut pas faire l'économie d'une réflexion profonde sur son identité, sur son rapport à la société et sur ses modes de fonctionnement.

L'Université ne sera évidemment pas seule dans cette démarche, car son principal partenaire, l'Etat - qui est aussi, faut-il le rappeler, le meilleur garant de sa liberté et de ses droits - ne pourra pas non plus se soustraire à une réflexion sur ce qu'il attend de l'Université et sur les moyens qu'il met à sa disposition pour accomplir ce mandat.

L'attachement de l'Etat à l'institution universitaire ne relève pas d'un lien circonstanciel, ou superficiel. Cependant, on a tendance aujourd'hui, au sein de la classe politique comme dans une partie de l'opinion, à porter un regard ambigu sur l'Université et à sous-estimer son apport à la collectivité. Trop peu nombreux sont ceux qui réalisent l'importance vitale pour notre Canton de disposer d'une place universitaire forte. Doter l'Université des moyens nécessaires au maintien de son excellence ne constitue en aucun cas un luxe ni une complaisance à l'égard d'un milieu privilégié mais une condition nécessaire à sa survie et au rayonnement de notre canton.

L'Université, du fait de sa place dans l'histoire de notre civilisation, du rôle qu'elle a joué dans l'élaboration de nos valeurs fondatrices et dans la construction de nos institutions modernes, est l'un des acteurs majeurs de notre société. A ce titre, elle est beaucoup plus qu'un simple établis-

sement de formation supérieure. Elle est d'abord un espace de savoir et de réflexion, réunissant et confrontant, dans un esprit d'autonomie et de liberté, les apports des diverses disciplines à l'approfondissement de la connaissance universelle. Elle est également le lieu d'élaboration de nombre de principes que nous considérons aujourd'hui comme les fondements de la démarche scientifique et, plus largement, comme constitutifs de ce qui est – à nos yeux en tout cas - la modernité : respect des libertés de conscience et d'expression, respect de la pluralité des opinions ; exigence de rigueur dans les méthodes de questionnement ainsi que dans les protocoles d'expérimentation ; approche de la science - du moins dans l'idéal - désintéressée et dépourvue de préjugés.

L'Université remplit, de ce point de vue-là, une fonction nécessaire comme espace de remise en cause et de débat démocratique, comme laboratoire de visions et d'approches nouvelles, comme producteur d'expertise et comme miroir sans complaisance de notre réalité.

L'institution universitaire a longtemps été la seule à jouer ce rôle et a bénéficié ainsi d'un statut sans équivalent. Mais les temps changent rapidement et d'autres acteurs émergent aujourd'hui, du secteur public comme du secteur privé, qui font – parfois en puissance - la démonstration de leurs compétences ainsi que de l'importance de leurs moyens, ce qui les conduit à revendiquer un statut à la mesure de leurs ambitions. La complexité croissante du secteur de la formation et de la recherche du niveau tertiaire, les règles nouvelles qui régissent la recherche, les disparités dans l'accès aux moyens, la segmentarisation de la société et des attentes qui en découlent face à l'Université font que cette dernière est aujourd'hui à la fois en perte d'identité et en quête d'identité. De plus, la distinction classique entre recherche fondamentale - la recherche noble par excellence, chasse gardée des universités, idéale et détachée des impératifs contingents - et recherche appliquée, orientée vers des résultats plus immédiats et plus concrets, est aujourd'hui dépassée. Le processus linéaire entre recherche fondamentale et développement industriel ne fonctionne plus; la recherche est devenue - qu'on le veuille ou non - essentiellement stratégique, mêlant de manière itérative sciences de base et applications concrètes.

Dans ce climat qui conduit à une certaine indifférenciation, il me paraît indispensable que l'Université s'interroge et se recentre à la fois sur ses valeurs et les reconsidère, non pas dans une sphère idéale mais en confrontation avec la réalité environnante et les attentes nouvelles de la société; il faudra ensuite qu'elle se réapproprie ses valeurs en tenant compte du contexte global dans lequel se développe aujourd'hui la formation supérieure tertiaire.

Une des fragilités de l'Université réside dans la force de son histoire et de son prestige. En effet, ils ne poussent que faiblement celle-ci à se remettre en question, à réfléchir sur ses structures, ses modes de fonctionnement, sa relation aux autres et à la société.

Or les valeurs quelles qu'elles soient, pour rester vivantes, doivent se confronter aux réalités du temps et à leur environnement, sous peine de ne devenir que des archétypes stériles. Dans un contexte - qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse - très dynamique et compétitif, où son hégémonie est contestée, l'Université reste un peu frileuse. Elle a peur de se compromettre, d'être instrumentalisée. Elle rechigne à rendre lisible pour la collectivité le fruit de ses travaux. C'est pourtant bien dans le fragile équilibre entre les attentes légitimes – quoique parfois floues - de la société et l'indispensable esprit d'autonomie et de liberté que se situe l'avenir de nos Hautes Ecoles.

Dans ce contexte, le repli sur soi mènerait au déclin aussi sûrement que le renoncement à soi. L'un des défis du monde où nous vivons désormais est d'apprendre à mieux être soi-même pour mieux s'ouvrir aux autres. Evoluer ne doit pas signifier perdre son âme : L'alternative au modèle idéal «humboldtien» n'est pas fatalement une université néo-libérale, bâillonnée et interdite de sens critique. L'on peut - l'on doit - inventer un nouveau modèle qui, tout en pré-

servant les valeurs fondamentales, réponde aux attentes contemporaines et soit en adéquation avec le présent. Il y a aujourd'hui une urgence en cette matière, à la hauteur des menaces réelles qui planent sur l'Université.

Le premier impératif est de ne pas confondre valeurs et structures : la défense des premières ne justifie ni ne requiert l'intangibilité des secondes. Au contraire, la rigidité des structures ne peut à la longue que compromettre la préservation des valeurs, à l'inverse d'une certaine souplesse qui permettrait à ces mêmes valeurs de rester vivantes et d'agir comme une énergie insufflant à l'institution vivacité et efficacité.

Un constat se fait jour actuellement au niveau international, en matière de gestion des universités, dont l'examen a mobilisé les débats lors de la dernière conférence sur l'enseignement supérieur des pays de l'OCDE, en septembre dernier: l'organisation interne et les structures de direction des universités ne répondent plus aux contraintes nouvelles en matière de gestion ni aux conséquences de l'accroissement - par ailleurs souhaitable et nécessaire - de leur autonomie. Le système actuel, largement fondé sur la délégation et les mandats de milice, ainsi que sur le dévouement, a atteint ses limites et n'est plus à même de faire complètement face à la complexité et au poids de la gestion universitaire à ses divers niveaux, académique, administratif ou financier. L'équilibre des pouvoirs et la démocratie interne, s'ils sont inscrits dans les textes, fonctionnent mal. Les structures de participation, les organes de représentation sont en crise, qu'il s'agisse des étudiants, du corps intermédiaire ou des professeurs. Le vide de ces instances délégitime les décisions prises par les autorités académiques, qui n'osent ni ne peuvent conduire une politique ambitieuse et proactive. Il en résulte des blocages qui desservent l'Université dans son fonctionnement interne comme dans ses collaborations et dans la réalisation de ses projets.

C'est pourquoi il me paraît indispensable de procéder, d'entente avec la communauté universitaire et dans le prolongement des résultats de la récente consultation sur l'avenir de l'Université, à une réforme en profondeur, de type institutionnel, de l'Université, afin de régénérer son fonctionnement à l'interne et de restaurer sa pleine capacité d'action. L'urgence d'une nouvelle loi traduisant concrètement cette nécessaire «refondation» se fait plus que jamais sentir. L'Université revendique légitimement plus d'autonomie; il s'agit donc de la doter des instruments lui permettant de l'exercer véritablement: renforcement de la gouvernance, allègement des procédures, restauration de ses organes de participation. J'espère et j'appelle en particulier de mes vœux une présence plus active des étudiants et du corps intermédiaire dans la vie de l'institution. J'ai été particulièrement frappée, alors que nous sommes en train d'élaborer tout un ensemble de dispositions visant à améliorer les conditions de travail et de rémunération de cette catégorie d'enseignants, des difficultés rencontrées pour trouver des interlocuteurs motivés et représentatifs de ce corps pour débattre de cette réforme et nous accompagner dans nos réflexions.

L'Université est à un tournant: elle doit redéfinir son modèle d'organisation et son contrat avec la société; elle doit réfléchir à son identité et à son périmètre d'action en tenant compte des nouveaux acteurs évoluant dans des domaines proches ou semblables. Elle devra également se pencher, sur le plan académique, sur l'organisation de ses cursus afin de rester compatible avec le reste du monde académique, notamment dans le cadre du processus de Bologne, tout en veillant - c'est l'aspect des valeurs évoqué tout à l'heure - à maintenir les exigences d'une véritable formation universitaire.

Cela dit, il ne faut pas perdre de vue que l'Université produit, avec des moyens comptés et dans un environnement difficile, un enseignement de qualité, de la recherche et des services de haut niveau. Etudiants et enseignants s'investissent avec sérieux et compétence. L'UNIL, et plus

largement le site universitaire de Dorigny/Ecublens forment une communauté scientifique de premier plan, dont on peut légitimement être fier et qui mérite tous nos efforts pour la maintenir et l'élever au rang des meilleurs. C'est ensemble que nous parviendrons à réaliser cette ambition, en créant un climat de confiance, en privilégiant les intérêts communs et en mettant notre énergie au service d'une vision globale, à l'échelle de l'Arc lémanique premièrement, mais aussi au-delà, au niveau de la Suisse occidentale et du pays dans son entier. Nous vivons ici, avec le projet triangulaire, une expérience pilote, déterminante pour l'avenir du secteur de la formation et de la recherche à l'échelle de la Suisse ; beaucoup de regards sont portés sur nous, et nous investissent d'une responsabilité qui ne nous laisse pas de droit à l'échec. Je suis confiante et convaincue qu'ensemble, nous parviendrons à dépasser les questionnements actuels pour trouver des solutions constructives et porteuses de sens et d'enthousiasme. Mais pour y parvenir, nous devons pouvoir compter sur le soutien sans faille de nos partenaires, en particulier de la Confédération.

Le Dies est d'abord un jour de festivités pour l'Université, une occasion de distinguer ses lauréats et ses nouveaux docteurs honoris causa. Cette année encore, les éminents mérites des récipiendaires témoignent de la grande qualité du travail qui s'accomplit à l'Université, et qui fait rayonner très loin la réputation de notre Haute Ecole. A toutes les personnes récompensées aujourd'hui, j'adresse mes plus vives félicitations et je remercie également l'entier de la communauté universitaire, étudiantes et étudiants, professeurs, corps intermédiaire, personnel administratif et technique pour l'excellence du travail fourni et pour leur contribution à la vie et au développement de notre canton. De plus, je tiens à adresser des remerciements particuliers au Rectorat qui se dévoue sans compter pour l'Université. Le canton de Vaud reste plus que jamais attaché à son Université, dont il mesure l'apport à son rayonnement et à son développement ; il fera pour sa part tout ce qui est en son possible pour la défendre et y maintenir des conditions de travail attractives, à la hauteur de ses compétences et de ses ambitions.

Allocution de M. Jean-Marc Rapp, recteur de l'Université

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai fait un rêve la nuit dernière... J'ai vu une Université dynamique, écoutée et fortement soutenue par ses autorités de tutelle. J'ai vu une université estimée de ses partenaires et défendue par son exécutif et son personnel.

J'ai vu une Université restructurée, capable de relever les défis du XXI^e siècle.

Comment transformer ce rêve en réalité me direz-vous? L'ouvrage est sur le métier!

Pour illustrer d'abord les développements réalisés cette année, voici quelques éléments simples:

- Dans le cadre du programme triangulaire, aussi appelé «Science, Vie, Société», la partie projets du volet «sciences humaines», baptisé «IRIS» a permis l'engagement à l'Université de quelque 25 professeurs et 24 assistants. Pour ce qui est du volet «Sciences du vivant», la plate-forme de protéomique est en place et le responsable de la plate-forme «Puces à ADN» a été recruté.
- Dans le cadre de la convention de collaboration qui réunit la Haute Ecole Pédagogique vaudoise et l'Université de Lausanne, celle-ci a pu cette année engager 22 nouveaux enseignants, dont 3 sur des postes déjà stabilisés, pour contribuer à une formation de qualité des futurs maîtres de l'Ecole vaudoise.

Les transferts, en octobre 2003, de nos unités de physique et de mathématiques à l'EPFL qui finalisent l'opération de transfert initiée en octobre 2001 avec le départ de la section de chimie, s'accompagnent d'une réorganisation de notre Institution. Celle-ci se traduit notamment par la création de deux nouvelles Facultés, dont le principe a déjà été approuvé par le Sénat, et qui verront le jour à la rentrée académique 2003:

- une Faculté de biologie et de médecine, dont la composition et le fonctionnement sont déjà largement définies et qui aura vocation à abriter notamment en son sein le Centre intégratif de génomique;
- une Faculté des géosciences et de l'environnement, qui regroupera notamment la géographie, les sciences de la terre, et des forces d'enseignement en sciences humaines et en biologie provenant d'autres facultés. Cette Faculté répondra à des besoins nouveaux de la formation et de la recherche, qu'elle veut satisfaire en collaboration très étroite avec ses partenaires, notamment en synergie avec la Faculté de l'environnement naturel et construit de l'EPFL.

Cette double création de Facultés est remarquable ... C'est la première que nous vivons depuis plus de cent ans. C'est une entreprise de grande envergure qui implique toute série de mesures légales et réglementaires, d'organisation et de logistique, et de préparation de plans d'études.

Et nos ambitions ne s'arrêtent pas là! ... A ces projets s'en ajoutent encore bien d'autres, au nombre desquels j'en relèverai en particulier deux:

- la constitution d'une Fédération des Facultés de théologie romande, mise sur pied de concert avec les Rectorats genevois et neuchâtelois, et au sein de laquelle la faculté lausannoise aura notamment la responsabilité des sciences bibliques et des sciences des religions;
- le regroupement, au sein de l'Ecole des HEC lausannoise, d'une partie des forces de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Neuchâtel.

Certes à des degrés d'avancement divers, ces projets de renouveau de l'Université de Lausanne font de celle-ci une Université à l'avant-garde de la réforme du système universitaire suisse. Si toutes ces innovations vont à leur terme, l'Université de Lausanne existera conformément à la **vision** qu'elle s'est faite de son avenir: celle d'**une Université d'excellence dont la structure renouvelée et recentrée s'insérera dans un réseau** de partenariats fidèles et solides permettant d'associer étroitement sciences naturelles et humaines dans une perspective et une volonté affirmée de développements harmonieux et cohérents sur le long terme. Cette volonté répond d'ailleurs au souci exprimé par les autorités cantonales et fédérales qui demandent aux Universités suisses de collaborer pour mieux exister.

Dans la mesure des compétences de décision que sa loi lui consent, l'Université de Lausanne a poursuivi et augmenté cette année écoulée ses efforts en vue de répondre aux défis toujours croissants et variés au regard de sa mission fondamentale d'enseignement et de recherche qui, elle, demeure. Elle fourmille de réalisations, de projets et d'ambitions. Elle a démontré qu'elle est, parmi les Universités suisses, la plus disposée à prendre les risques que toute restructuration d'importance peut susciter.

Naturellement, comme tout pari, comme toute ambition, le programme de réformes et de collaborations dans lequel l'Université de Lausanne s'est fortement engagée comporte des risques ou des imprévus. Un des imprévus, et je tiens à en dire quelques mots, a pris la forme cet été de l'annonce soudaine du projet d'incorporation de l'ISREC à l'EPFL en 2004 et de déménagement pour 2008. Cette opération permettra sans doute, et il faut s'en féliciter, de garantir l'avenir de l'ISREC. Cette situation n'en crée pas moins une nouvelle donne que nous pouvons transformer en opportunité pour l'UNIL et plus largement pour la place lausannoise, le Canton et notre région. Il est capital de le relever, cette situation nouvelle donne l'occasion de fournir un souffle nouveau et plus ample au programme SVS. Deux conditions au moins sont nécessaires pour cela :

- Premièrement, pour éviter, d'une part, une concurrence institutionnelle, au demeurant faussée par les règles actuelles de financement du système universitaire suisse, qui empêche le développement d'un réel partenariat et, d'autre part, pour éviter la création de doublons que nous combattons avec détermination, il est impératif de mettre en place un cursus de biologie commun au minimum sur la place lausannoise. Ceci signifie d'une part que les programmes de formation de premier et deuxième cycles en sciences de la vie, (jusqu'au Master) soient conçus, réalisés et décernés en commun et, d'autre part, qu'une Ecole doctorale soit créée par les trois partenaires de l'Arc lémanique. De telles perspectives seraient particulièrement attractives pour les étudiants et doctorants, et renforceraient d'autant notre place scientifique;
- Deuxièmement, les exigences de la cohésion et de l'ambition scientifiques postulent qu'à Dorigny/Ecublens et sur le site universitaire du Bugnon, d'une part, et sur le biopôle d'Epalinges d'autre part, sous des formes et avec un périmètre nouveaux, un ensemble cohérent soit recréé tant du point de vue de la recherche et de l'enseignement que du point de vue du développement économique. Cette seconde perspective implique un effort de conception et de réalisation commun aux Hautes Ecoles vaudoise et fédérale sur leur site partagé, avec l'appui de leurs autorités de tutelle.

C'est à cette double condition que l'on pourra le moment venu, et avec fierté, rendre des comptes sur l'accomplissement du programme triangulaire auprès de tous ceux qui l'ont soutenu, en particulier auprès de la population vaudoise qui l'a approuvé par son vote. Cela suppose des accords et des soutiens, encore à trouver ou finaliser, entre les divers acteurs responsables du programme.

De façon plus générale, il se trouve que depuis quelques années, le mot d'ordre principal

de la politique fédérale du secteur tertiaire est «réformer pour investir». C'est aussi celui du Conseil d'Etat vaudois qui, dans son rapport du 14 janvier 2002 sur l'avenir de l'Université de Lausanne, annonce son intention d'accroître son soutien notamment financier en parallèle à une vaste opération de réforme voire de refondation de l'Université.

Dans ce contexte, la volonté des autorités politiques de voir les Universités s'engager résolument sur la voie des réformes, des innovations, des partages et des collaborations doit maintenant s'accompagner d'actes concrets et sérieux de soutien à cet effort.

Cela suppose, dans le Canton de Vaud, l'élaboration d'une loi donnant enfin à l'Université une capacité d'agir et de décider plus rapide et plus efficace. Et cela suppose aussi, aux niveaux du Canton et de la Confédération, un soutien financier nettement renforcé. Plus que d'autres, l'Université de Lausanne a cru et veut croire au mot d'ordre «Réformer pour investir». Elle fait sa part, et demande aux autorités: et maintenant, investirez-vous?

Distinctions

Prix de l'Université de Lausanne



Claude Reymond

professeur honoraire

Au correspondant de l'Institut de France dont la culture et l'autorité scientifique rayonnent bien au-delà de nos frontières

Prix de l'Etat de Berne



Heidi Diggelmann

professeure honoraire

A l'enseignante et chercheuse renommée de l'Université de Lausanne, pour son engagement important en faveur du renforcement de la recherche en Suisse, et du développement de la culture scientifique dans l'ensemble de notre société.

Prix de la Ville de Lausanne

Alain Clément

docteur ès sciences

Au mathématicien brillant et passionné, au chercheur talentueux et acharné pour l'excellence de sa thèse de doctorat intitulée «Integral cohomology of finite Postnikov towers» et pour la rigueur et l'originalité de son argumentation.



M. Pierre Engel

ancien professeur aux facultés de droit de Genève et de Lausanne

A l'humaniste qui se nourrit de réflexion philosophique et culturelle, à l'auteur au style raffiné à qui le monde du droit doit une présentation éclairante de la théorie du droit suisse des obligations en général et des contrats en particulier.



M. Antoine Culioli

professeur à l'Ecole nationale supérieure d'Ulm à Paris

Au linguiste dont la pensée, confrontant les disciplines et animée d'une haute exigence épistémologique, a enrichi notre conception du langage et des langues



Ernst Th. Rietschel

professeur à l'Université de Lübeck

Au chercheur et à l'humaniste pour son œuvre de pionnier dans l'analyse de la structure de la paroi bactérienne et de la pathogenèse du choc septique, qui a inspiré de nombreux chercheurs et a ouvert de nouvelles perspectives thérapeutiques

Présentation de M. Antoine Culioli

par M. André Wyss, doyen de la Faculté des lettres

Le professeur Antoine Culioli est l'un des grands noms de la linguistique contemporaine et l'inspirateur de toute une génération de linguistes.

Il est né en 1924 à Marseille où il a fait ses études secondaires. Il passe par l'Ecole Normale supérieure de la rue d'Ulm. De 1945 à 1947 il est boursier à Dublin, puis à Londres. Il est agrégé d'anglais en 1948. De 1949 à 1953 assistant d'anglais à la Sorbonne et de 1953 à 1955 attaché de recherche au CNRS. De 1955 à 1960 il enseigne à la Faculté des lettres de Nancy. Il soutient ses thèses de doctorat d'Etat en 1960. En 1963 il crée le Séminaire de linguistique formelle à l'ENS. De 1960 à 1970 il est professeur à la Faculté des lettres de Paris (Sorbonne). En 1970 il est co-fondateur de l'université pluridisciplinaire de Paris VII, dont il dirige l'Institut d'anglais pendant plusieurs années, il fonde le Département de Recherches Linguistiques, qui devient, dans les années 70, un phare de la linguistique en France.

En 1964 il a été co-fondateur de l'Association Internationale de linguistique appliquée qu'il a présidée de 1965 à 1975. Il a également présidé la société de Linguistique de Paris et l'Association pour la Traduction automatique et la Linguistique Appliquée. Il a siégé comme membre élu au comité Consultatif des Universités, au CNRS et au Conseil de l'Université Paris VII.

Il a été chargé de nombreuses missions hors de France (Italie, Grèce, Yougoslavie, Algérie, Bulgarie, Tunisie, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Madagascar, Singapour, Malaisie, Corée, Japon, Espagne, Portugal ...)

Sa «Théorie des opérations énonciatives» constitue un cadre profondément original, en continue construction et constants ajustements, visant à appréhender les opérations de langage au travers de la diversité des langues naturelles. Il le développe aujourd'hui encore dans son séminaire à l'Ecole Normale Supérieure.

- une théorie qui interroge les fausses évidences ou inverse les points de vue, en concevant notamment la compréhension comme un cas particulier de malentendu
- une théorie foncièrement moderne, au sens où elle décrit moins des produits langagiers que les opérations qui y conduisent, une théorie de la langue en prise sur la communication.
- une théorie résolument interdisciplinaire, qui en appelle tout à la fois à la psychologie cognitive, à la logique, à l'épistémologie et à l'informatique.
- un exemple de rigueur épistémologique, enfin, lorsque Antoine Culioli nous met en garde contre les métaphores et les dangers de la modélisation, tout en critiquant une formalisation fondée sur des catégories a priori.

Le professeur Antoine Culioli entretient des rapports privilégiés avec notre Université, aussi bien comme référence intellectuelle, juré de thèse, professeur invité intervenant dans des cours post-grades ou encore comme responsable de synthèse dans les colloques. On peut citer, en particulier ses interventions magistrales à l'occasion de l'Ecole d'été de la Société Suisse de linguistique sur les «Grammaires cognitives» en 1994 et lors du colloque organisé à l'UNIL sur les «Modèles du discours en confrontation», en 1998.

En attribuant le Doctorat Honoris causa au Professeur Antoine Culioli, nous voulons honorer une pensée riche et novatrice et consacrer une collaboration ancrée dans le passé et ouvrant de nombreuses pistes pour le futur.

Présentation de M. Pierre Engel

par M. Hansjörg Peter, doyen de la Faculté de droit

Le Professeur Pierre Engel appartient à cette école de professeurs dont la curiosité intellectuelle est insatiable et qui peut donner un cours passionnant sur tous les sujets juridiques, culturels ou philosophiques.

Capable de remplacer «au pied levé» pendant plusieurs semaines un collègue malade et de donner ainsi 5 heures/hebdomadaires de droit des obligations alors qu'il enseignait déjà, lui, le droit des personnes, les droits réels et l'introduction au droit, le Professeur Engel n'a pourtant pas réservé ses forces à la seule activité académique.

Avocat pratiquant pendant quelque 40 ans, Monsieur Pierre Engel a également présidé pendant quatre ans la Chambre d'appel des Tribunaux de prud'hommes, à Genève et fonctionné souvent comme arbitre international. Il a réalisé ainsi l'heureux mariage entre la théorie et la pratique, tant il est vrai que la science du droit se nourrit du terreau de la vie.

Auteur de très nombreuses publications allant de réflexions sur la démocratie («De la démocratie dans la pensée de Spinoza») au génie génétique en passant par le clearing («De l'introduction pratique au droit suisse du clearing») c'est peut être dans les deux sommes juridiques que sont le «Traité des obligations en droit suisse» et les «Contrats de droit suisse» que le Professeur Engel a le plus parfaitement montré sa maîtrise des finesses du droit. Maniant avec élégance une langue claire que plus d'un de ses collègues lui envie, le Professeur Engel est la preuve vivante que le droit est une science humaine.

Curriculum vitæ

Né à Genève en 1923, ce citoyen genevois a fait ses classes à Paris où il obtint le Baccalauréat ès lettres en 1941.

Licence en droit de l'Université de Genève en 1944.

Brevet d'avocat en 1947, métier que Monsieur Engel pratique de 1948 à 1988.

Doctorat en droit en 1953 (thèse intitulée : «La détermination des points de rattachement en droit international privé»).

1957-1961 Président de la chambre d'appel du Tribunal des prud'hommes à Genève.

1967-1970 Professeur extraordinaire à la Faculté de droit de Genève.

1983-1988 Professeur extraordinaire à la Faculté de droit de Lausanne.

1988-1990 Suppléance à la Faculté de droit de Lausanne pendant la maladie d'un collègue et pour assurer la décharge d'un autre collègue.

Auteur de très nombreuses publications allant de réflexions sur la démocratie («De la démocratie dans la pensée de Spinoza» - 1946 / 1947) au génie génétique en passant par le clearing («De l'introduction pratique au droit suisse du clearing» - 1954) et culminant dans la deuxième édition, respectivement en 1997 et en 2002 des sommes de droit des obligations que sont le «Traité des obligations en droit suisse» et les «Contrats de droit suisse».

Présentation de M. Ernst Th. Rietschel,

par M. Michel P. Glauser, doyen de la Faculté de médecine

De nationalité allemande et né en 1941 à Giessen, Ernst Th. Rietschel a étudié la chimie tout d'abord à l'Université de Munich, puis à celle de Fribourg en Brisgau où il a obtenu son PhD de chimie en 1968. Passionné tant par la biochimie que par la biologie, Ernst Th. Rietschel va effectuer son travail de dissertation doctorale au Max Planck Institut de Fribourg en Brisgau, sous la direction des Professeurs Otto Westphal et Otto Lüderitz, où il va analyser la structure biochimique et les effets biologiques de l'endotoxine (aussi connu sous le nom de lipopolysaccharide ou LPS) de la paroi des bactéries Gram-négatives. Ces travaux démontrent, pour la première fois, que le lipide A est le principe actif de la molécule d'endotoxine, et lui vaudront d'être reçu, magna cum laude, pour sa dissertation doctorale.

Après avoir effectué un stage post doctoral à l'Université du Minnesota, Ernst Th. Rietschel poursuivra une brillante recherche au Max Planck Institut pendant plusieurs années. En 1980, à l'âge de 39 ans, il est nommé professeur ordinaire à la Faculté de médecine de l'Université de Lübeck, titulaire de la chaire d'immunochimie et de microbiologie biochimique, et directeur du Centre de recherche de Borstel. Sous sa direction, ce Centre va rapidement acquérir une renommée internationale pour la qualité de sa recherche, réunissant physiciens, chimistes, biologistes et médecins, unissant leurs efforts pour comprendre le mécanisme des infections sévères.

Le Professeur Rietschel a consacré l'essentiel de sa carrière à l'étude de la structure biochimique de la paroi bactérienne. Ses découvertes sont à la base de la plupart de nos connaissances actuelles concernant la structure et l'activité biologique des endotoxines bactériennes, ainsi que les mécanismes par lesquels ces toxines stimulent le système immunitaire et la réponse inflammatoire de l'organisme. Ses nombreuses publications - il est l'auteur de plus de deux cents articles originaux de haute lignée et d'une centaine d'articles de revue et de chapitres de livres, qui sont autant d'ouvrages de référence - font de lui un expert mondialement reconnu dans ce domaine. Parmi les nombreuses distinctions académiques qui lui ont été décernées, relevons qu'il a été décoré de l'«Ordre pour le Mérite» par le Président de la République française en 1994, qu'il a reçu la plus haute distinction pour la recherche de l'Association allemande de microbiologie médicale et d'hygiène en 1996 et qu'il s'est vu attribuer le Prix Aronson 1999 décerné par le Sénat de Berlin.

Au cours des 15 dernières années, le Professeur Ernst Th. Rietschel a inspiré de nombreux chercheurs de la Faculté de Médecine de Lausanne tant par la qualité de ses travaux, que par ses idées originales, ses précieux conseils, ses encouragements inconditionnels et son amitié.

Le titre de Docteur honoris causa que notre Université lui confère aujourd'hui est un témoignage de notre estime et de notre profonde reconnaissance pour l'ensemble de son œuvre de pionnier dans l'étude de l'immunobiologie des maladies infectieuses. En plus du remarquable chercheur et de l'ami de la communauté scientifique lausannoise, nous honorons aussi un homme de grande culture et un merveilleux humaniste.

Prix de l'Université

Monsieur Claude Reymond, professeur honoraire

«Le Prix de l'Université est remis à une personnalité qui, par ses activités, ses travaux ou les services éminents qu'elle a rendus à l'Université de Lausanne, a honoré l'institution et contribué de manière notable à son rayonnement».

D'aucuns affirment que Monsieur Claude Reymond est une des rares personnes capables de faire changer d'avis la Chambre des Lords. Cet hommage à peine teinté d'humour atteste bien le rayonnement de la personnalité du Professeur Claude Reymond.

Que ce soit en qualité d'avocat, membre du Barreau vaudois, ou en tant qu'arbitre devenu Vice-Président d'honneur de l'Association suisse de l'Arbitrage ou comme professeur aux Universités de Genève et de Lausanne, Monsieur Claude Reymond impressionne toujours par son autorité tranquille, bienveillante et courtoise.

Des générations d'étudiants en droit et en HEC ont pu bénéficier de sa maîtrise élégante des subtilités juridiques.

Le rayonnement du Professeur Claude Reymond a toutefois largement dépassé les sphères juridiques. Il s'est engagé politiquement dans la cité.

Mais aussi, ami des lettres et des arts, il a, entre autres, présidé le Comité pour la publication des œuvres complètes de Benjamin Constant, dirigé la publication des volumes 6 et 7 de l'Encyclopédie illustrée du pays de Vaud, présidé - en qualité de membre fondateur - la Fondation de l'Ermitage. Sa nomination récente, par la France, en qualité de correspondant de l'Institut, est un hommage rendu à son rayonnement culturel.

Notre Université, au sein de laquelle le Professeur Claude Reymond a enseigné en qualité de professeur extraordinaire, puis ordinaire, se réjouit de manifester son admiration au savant, à l'humaniste et au citoyen serviteur de la communauté vaudoise en lui décernant aujourd'hui le prix de l'Université.

Prix de l'Etat de Berne 2002

Mme Heidi Diggelmann, professeure honoraire

Née en 1936 à Berne, Mme Diggelmann a été diplômée en médecine en 1961.

Après quelques stages cliniques, elle s'engage dans la recherche fondamentale à laquelle elle consacrera toute sa carrière.

Après des stages aux Etats-Unis et dans différentes villes suisses, elle devient, en 1977, chef du Département de biologie moléculaire de FISREC à Lausanne.

Professeure associée dès 1983, elle sera nommée professeure ordinaire de microbiologie en 1991.

Depuis cette dernière date, elle a été directrice de l'Institut de microbiologie de la Faculté de médecine de IUNIL.

Par ailleurs, de 1990 à 1995, elle a présidé la Commission suisse pour la sécurité biologique.

Ses travaux ont été honorés par plusieurs distinctions:

- Prix Miescher en 1976,
- Prix Cloetta en 1984,
- Prix Otto Naegeli en 1992.

CV complet

University

1955-1961: Medical School of the University of Bern, Switzerland

December 1961: MD, state examination

MD Thesis on «Determination of the total clearance of gammaglobulins» accepted in 1964

Employment

1962	Internship in Internal Medicine, District Hospital Thun,
1963-1964	Institute for Clinical Research on Proteins (Prof. G.Riva), Tiefenauspital, Bern,
1965-1966	Swiss Institute for Experimental Cancer Research, Lausanne, Department of Virology (Prof. R.Weil), Postdoctoral Research Assistant
1966-1968	Department of Biophysics, University of Chicago (Prof. E.P. Geiduschek) Research Associate
1968-1971	Department of Molecular Biology, University of Zürich, (Prof. Charles Weissmann). Head of research on retroviruses
1971-1976	Swiss Institute for Experimental Cancer Research, Lausanne, Department of Virology (Prof. B. Hirt). In charge of research unit on retroviruses
1977-1991	Swiss Institute for Experimental Cancer Research, Epalinges/Lausanne. Head of Department of Molecular Biology

since 1983 Associate professor of the Medical Faculty of the University of Lausanne
 from 1991-2001 Full professor of the Medical Faculty of the University of Lausanne
 Director of Institute of Microbiology, University of Lausanne,

since Sept. 2001 Honorary Professor of the Medical Faculty of the University of Lausanne

Awards

1976 Friedrich Miescher Award
 1984 Max Cloetta Award
 1992 Otto Naegeli Award of the Bonizzi-Theler Foundation

Research Interests

Fundamental research on retroviruses, regulation of viral gene expression, viral aetiology of cancer, mechanisms of malignant transformation of cells, interaction of viruses with the immune system of their host, development of new retroviral vectors for gene therapy.

Research financed by

The Swiss National Science Fund from 1971-2001.
 Several grants from the Swiss Cancer League.
 Grants from different private foundations (Roche Research Foundation, Taecker Foundation, Bourse de Chailly).
 Grants from the Swiss National Program for AIDS Research.
 Grant from the National Program No. 37 on Gene Therapy.

Responsibilities held

Member of the Committee of the Swiss Academy of Medicine on Experimental Genetics from 1976 to 1986
 Member of the European Molecular Biology Organisation
 Swiss Committee of Molecular Biology (SKMB): Executive Secretary (1978-1982), President (1983-1986)
 President of the Swiss Society of Cellular and Molecular Biology, 1981 and 1982
 Member of the Research Council of the Swiss National Science Fund, 1983-1989
 Member of the Scientific and Technical Advisory Committee of the Tropical Disease Program (TDR) of WHO from 1986-1989
 Member of the Swiss Co-ordination Committee for Biotechnology (SKB), 1986-1990
 Member of the Council of the Swiss Federal Universities (ETH-Rat), from September 1990 to December 1996 (vice-president from February 1993 to June 1995, president ad interim from January to June 1995)
 President of the Swiss Committee for Biological Safety (SKBS) from October 1990 to October 1995
 Member of the Roche Research Foundation from 1991 to 1993, Vice-president from 1993 to 1996
 Individual member of the Swiss Academy of Medical Sciences since June 1994
 President of the Research Council of the Swiss National Science Foundation (since 1.1.1997)